



N° 32
10/10/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64
sylvie_desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33
p.mouquot@girondet.chambagri.fr
Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie_desire@fdgdon64.fr
a.peyborgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64
p.mahieu@na.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention*

*« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N° X
du JJ/MM/2019 »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Prairie

- **Cirphis** : toujours des attaques de chenilles avec ponctuellement de fortes densités, que ce soit en Béarn ou Pays Basque.

Colza

- **Grosse altise** : risque globalement moyen. Fort dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les parcelles homogènes ayant dépassé le stade le stade 3 feuilles.
- **Altises des crucifères** : risque moyen dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les parcelles homogènes ayant dépassé le stade 3 feuilles.
- **Tenthredo** : risque faible.
- **Limace** : risque très faible.
- **Pucerons verts** : risque faible. Attention aux nouveaux vols qui pourraient survenir dans les prochaines semaines. Une observation fine du ravageur est indispensable.

Prairies

• Les observations de la semaine

La tournée a eu lieu ce lundi.

Aucun papillon n'a été piégé.

Des chenilles sont toujours observées, ponctuellement, à des niveaux de densités variables : de faible ($< 10/m^2$) à Arbonne, St-Pée-sur-Nivelle, Hasparren, Macaye, Garindein ; à forte ($> 15/m^2$) : Arette, Roquiague, Capbis, mais également autour de Pau, à Buros, Serre Castet, Morlaàs, Maucor.

Leurs tailles sont également variables, le plus souvent à 10 - 20 mm, mais des chenilles âgées (plus de 20 mm), sont aussi présentes en présence majoritaire ou "mélangées" avec des plus jeunes (Arette, Buros ...).

Les traces de leur présence (morsures et crottes) sont fréquemment bien visibles, et permettent de les repérer, souvent au pied des touffes de dactyle, fétuque et/ou paspale :



A St-Pée-sur-Nivelle (photo CA64)



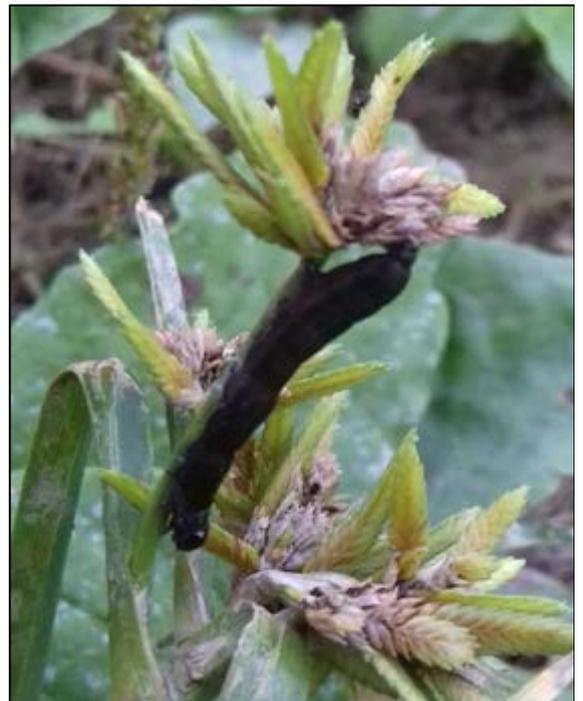
Certaines parcelles ont fait l'objet d'une intervention ;

A Garindein par exemple, la combinaison d'un pâturage intensif (330 brebis pendant 2 jours sur un hectare) avec un roulage (1 passage au rouleau lisse) a permis de réduire de façon significative la pression larvaire (retour ce lundi à une densité < 5 larves / m^2 , contre plus de 20 larves / m^2 mardi dernier).

On commence toutefois à voir des chenilles mortes, "pendues" en haut des herbes, noires et parasitées, ce qui annonce généralement la fin de leur cycle automnal :



(Photo FDGDON64)



CAPBIS (photo CA64)

Seuil indicatif de risque :

- si plus de 10 chenilles /m², en croissance végétale faible ;
- plutôt 20 larves /m² pour une croissance végétale plus soutenue.

Méthodes alternatives : la gestion du ravageur peut se faire de façon mécanique : fauche, pâture voire piétinement /roulage ou chaulage (à la chaux vive). Il est conseillé de décaler les épandages de fumier au-delà des périodes d'attaque.

L'usage de spécialités phytosanitaires demande de ne pas oublier de prévenir les apiculteurs qui auraient des ruches à proximité des prairies en question, quand les abeilles sont de retour dans les ruches...

La prochaine tournée aura lieu la semaine prochaine.

Contacts :

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques : MC MAREAUX 06 24 42 59 54 // P MAHIEU 06 85 30 22 70

Colza

• Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Ouest Occitanie

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement en cours de construction. L'élaboration de l'analyse de risque 2019-2020 sera établie sur les territoires Aquitaine et Ouest-Occitanie à partir de parcelles fixes qui font l'objet d'observations hebdomadaires.

Cette semaine, l'analyse de risque s'appuie sur **23 observations**, ainsi que sur des retours terrains et de tours de plaine.



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, etc. ? La surveillance de l'état sanitaire et la performance du colza vous intéresse ?



Alors n'hésitez plus, intégrez le réseau BSV en Aquitaine et Midi-Pyrénées/Ouest-Audois et **devenez observateur colza** !

Demandez plus d'information à votre animateur filière Terres Inovia (mail : q.lambert@terresinovia.fr).

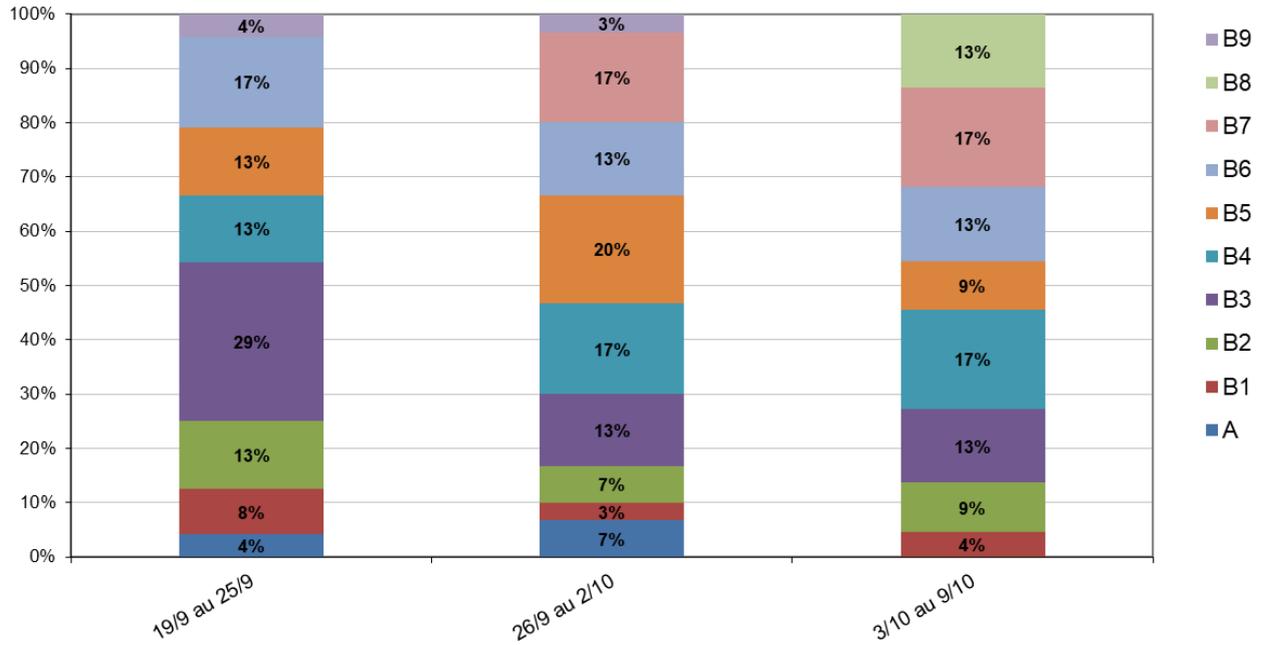
• Stades phénologiques et état des cultures

Quelques perturbations ont traversé le territoire au cours de la semaine passée, mais n'apportant que de trop faibles et irrégulières pluies. Aussi les conditions sèches, très sèches par endroit, perdurent pour les parcelles de colza du sud-ouest, avec des plantes qui peinent à se développer, et des hétérogénéités parcellaires toujours marquées.

Dans ces conditions peu « poussantes », et sans épisode pluvieux significatif annoncé pour les prochains jours, les colzas du territoire restent vulnérables à la pression des bioagresseurs, engageant à effectuer une surveillance rigoureuse des parcelles.

Plus de 70 % des parcelles ont dépassé le stade B3 (BBCH13 : 3 feuilles), avec une hétérogénéité très importante observée au sein du réseau. Les stades s'étalent de B1 (BBCH11 : 1 feuille) au stade B8 (BBCH18 : 8 feuilles).

Evolution de la répartition des parcelles selon le stade



- **Grosse altise ou altise d'hiver**

La situation est très comparable à celle observée la semaine dernière : 75 % des parcelles piègent des grosses altises adultes (85% précédemment), avec en moyenne 11 individus par piège (10 précédemment). Le vol est encore limité et il ne semble pas que l'on ait atteint un premier pic.

Dans le réseau, plus de 70 % des parcelles sont sorties de la période de risque. Attention toutefois aux hétérogénéités de stades au sein des parcelles, ainsi qu'au stress hydrique subi sur certains territoires. Le suivi du BSV dans les prochaines semaines permettra de se situer vis-à-vis de l'intensité du vol.

Plus de 50 % des parcelles du réseau déclarent la présence de morsures sur plante. Trois parcelles dépassent aujourd'hui le seuil indicatif de risque (Gers et Tarn-et-Garonne) dont 2 toujours dans la période de risque.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.



Cuvette jaune en situation
(photo Terres Inovia).

Rapprochez-vous de votre conseiller pour en obtenir une.

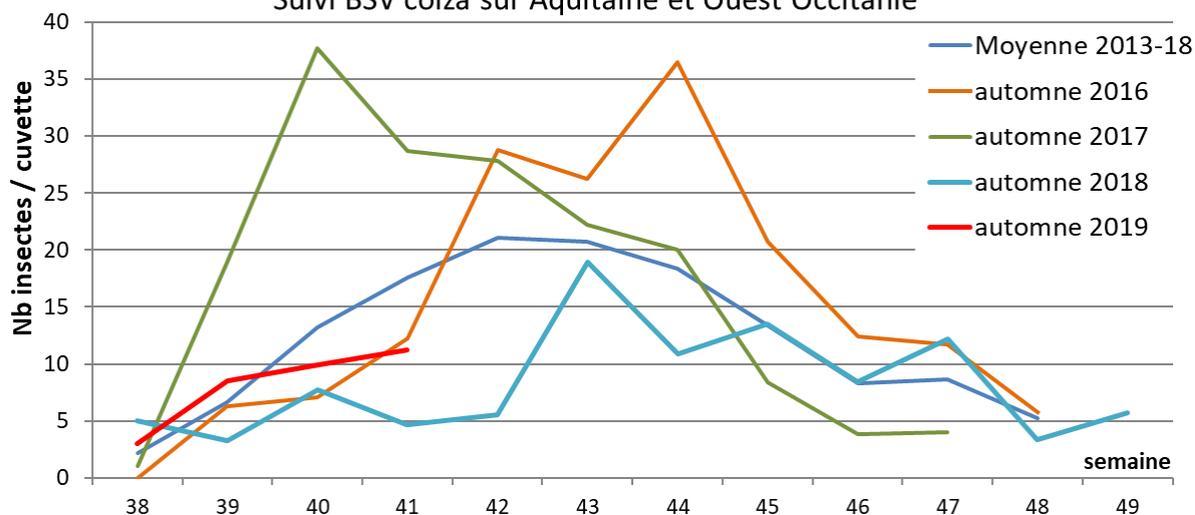


Grosse altise sur colza
(Photo Terres Inovia).

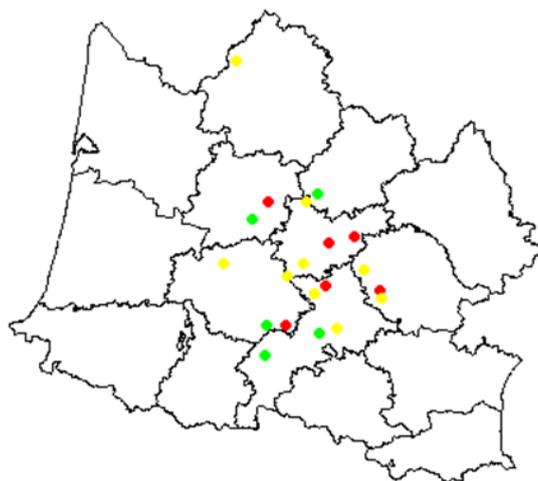
Comparaison pluriannuelle de la dynamique de piégeage de la grosse altise (GA)

Nb moyen de grosse altise / cuvette (hors valeurs nulles)

Suivi BSV colza sur Aquitaine et Ouest Occitanie



Parcelles observées du 2019-10-02 au 2019-10-09



Piège enterre : Nb d'altises d'hiver (grosses altises) : ● [0-0] ●]0-10] ●]10-35]

Évaluation du risque : risque globalement moyen, fort dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les parcelles homogènes ayant dépassé le stade 3 feuilles.

• Altise des crucifères ou petite altise

L'activité des petites altises poursuit son repli. 3 parcelles seulement piègent le ravageur, avec une intensité faible. Dans le réseau, plus de 70 % des parcelles sont sorties de la période de risque.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Évaluation du risque : risque moyen dans les parcelles n'ayant pas dépassé le stade 3 feuilles. Nul dans les parcelles homogènes ayant dépassé le stade 3 feuilles.



Petite altise sur colza
(photo : Terres Inovia)

- **Tenthrede de la rave**

Aucun nouveau dégât lié à ce ravageur n'a été signalé au cours de la semaine, même si sa présence reste signalée dans le réseau.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 25 % de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

Évaluation du risque : risque faible.

Attention dans les parcelles n'ayant pas atteint 6 feuilles. Les conditions peu poussantes aggravent le risque. Soyez vigilant et réactif en cas de pullulation.

- **Limaces**

Aucun nouveau dégât lié à ce ravageur n'a été signalé au cours de la semaine. Les conditions météo ne sont pas favorables à son activité.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : risque très faible. Nul pour les parcelles ayant dépassé le stade 3 feuilles.

Attention au retour des conditions plus humides dans les parcelles en cours de levée ou toujours dans la période de risque. Bien prendre en compte la présence de résidus en surface (de culture, couvert végétaux, salissement) et la structure du sol dans l'analyse du risque.

- **Pucerons cendrés**

Après le signalement de pucerons cendrés sur une parcelle du réseau la semaine dernière, pas d'autre signalement cette semaine. La surveillance doit cependant demeurer de rigueur dans les prochaines semaines.

Ce ravageur aura une nuisibilité limitée s'il n'atteint pas le cœur des plantes. Il n'existe pas de seuil indicatif de risque pour ce ravageur à l'automne.



*Colonies de pucerons cendrés sur colza
(photo : Terres Inovia)*

- **Pucerons verts**

Même situation que pour les pucerons cendrés : pas de nouveau signalement cette semaine après le signalement de la présence de pucerons verts sur 2 parcelles la semaine passée.

Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza.

Période de risque : le colza est exposé au risque de transmission de viroses jusqu'au stade B6 (6 feuilles).

Seuil indicatif de risque : 20 % de pieds de colza porteurs de pucerons.

Évaluation du risque : risque faible.

Attention aux nouveaux vols qui pourraient survenir dans les prochaines semaines. Une observation fine du ravageur est indispensable.

L'adulte ailé (1,5 à 2,5 mm) est élané et doté de deux longues paires d'ailes translucides avec un abdomen vert ou jaunâtre marqué d'une tache noire. Les adultes aptères sont plus petits, de forme ovale, souvent verts clairs.

Le couple « pucerons verts / pyréthrinoïdes » et le couple « pucerons verts / pyrimicarbe » sont exposés à un risque de résistance.

NB : Certaines variétés limitent les risques de virus TuYv, un des virus transmissibles par les pucerons.

Téléchargez la [note nationale Terres Inovia \(juillet 2019\) sur les variétés tolérantes au virus TUYV](#)



Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est **inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinolide en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".